

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites par voie dématérialisée le 21 juillet 2026,

Nombre de Membres : 19
Présents : 17

En exercice : 19
Votants : 18

Présents : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Christian SEGUIER- Claude FABRE - Delphine BERNARD- Nicole GIMENO - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFI - Hugo MUSSET - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Martine BETELLE - Alain VIDAL - Nicole SUC - Xavier MAFFRE - Tatiana CORREIA DE JESUS - Luc CABROL

Ont donné pouvoir : Julie DURAND à Françoise CANOVAS

Secrétaire de séance : Hugo MUSSET

Objet : RETROCESSION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU TARN DES PARCELLES NON BATIES CADASTREES SECTION A N° 734, 736, 737, 1220, 1544 et 1546 situées lieu dit « En Rosières » Portage 13

Par délibération n°22/13 du 30 septembre 2013, le Conseil d'administration de l'EPF du Tarn, anciennement Castres Mazamet, a validé la demande de portage pour le compte de la commune de Saint Amans Sout des parcelles cadastrées section A numéros 734 - 735p - 736 - 737 - 738p - 1220 sises Lieu-dit « En Rosières » à Saint Amans Sout pour le prix de 310 000 € (trois cent dix mille euros).

Par délibération n°29/2025 du 23 juin 2025, le Conseil d'administration a autorisé l'EPF du Tarn à rétrocéder à la commune de Saint Amans Sout les parcelles cadastrées section A numéros 734-736-737-1220-1544 et 1546 sises Lieu-dit « En Rosières » à SAINT AMANS SOULT sans frais de facturation supplémentaire hormis des taxes, frais, études et indemnités de toutes sortes liées à l'acte de rétrocession, il a également approuvé la fin de la convention de portage n°13 à la date de signature de l'acte authentique correspondant.

Prévu pour une durée de 12 ans avec remboursement par annuités constantes, le portage a pris fin le 19 juin 2026. Le Conseil d'Administration de l'EPF du Tarn a informé la commune de SAINT AMANS SOULT de la rétrocession de ce portage par courrier en date du 12 mai 2025.

Le coût d'acquisition de ce portage, comprenant les parcelles section A numéros 734-736-737-1220-1544 et 1546, a été intégralement remboursé à l'EPF du Tarn par la commune de SAINT

AMANS SOULT conformément à la convention de portage de sorte que le prix de vente de 310 000 € a bien été payé par la commune de SAINT AMANS SOULT.

Cet exposé entendu, sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la rétrocession par l'EPF du TARN à la Commune des parcelles cadastrées section A 734-736-737-1220-1544 et 1546 d'une superficie totale de 11ha59a84ca, moyennant le prix de rétrocession de 310 000 € déjà payé par la commune conformément à la convention de portage.
- Dit que les taxes, les frais, études et indemnités de toutes sortes liées à l'acte de rétrocession seront à la charge de la commune,
- Autorise Mr le Maire ou son représentant à mener toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Dit que les crédits correspondants sont portés au budget de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

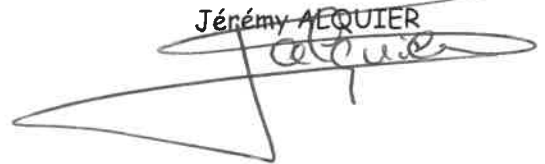
Le secrétaire de séance : Hugo MUSSET
Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout



Le Maire



Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture
et publication le 30 juillet 2026

Jérémy ALEQUIER


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération et indique que la délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le



ID : 081-218102382-20260729-2026072901-DE

